Exemplaire 2 p. à nous retourner SVP

Délibération n°20171011 04

DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE PLAINES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 11 octobre 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 19 septembre 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **31** Nbre de membres présents (quorum) : 26 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT.

ALBIGNY : Claire BELLE, Michel BALAIS.

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE.

CURIS : Stéphane FERRARELLI, Michel JAENGER.

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE.

QUINCIEUX : Pascal DAVID, Patricia TILLY-DESMARS.

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN.

COUZON : Christian COLOMBO, Gérard DARDET.

LIMONEST: Eric MAZOYER, Denis VERKIN.

POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL.

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS.

SAINT-GERMAIN : Jean-Michel CARON

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 26 OCT. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 7

Ont donné pouvoir : Corinne CARDONA à Max VINCENT, Anne-Laure MATHIAS à Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL à Patricia TILLY-DESMARS, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Françoise MAUPAS

Cession de la parcelle AC 139 lieu-dit La Morelle à Curis au Mont d'Or au profit de la SAFER

Dans le cadre de sa politique foncière visant à favoriser les installations agricoles et à conforter les exploitations, le SMMO avait acheté 600 m2 de bâtiments agricoles avec terrain à la SAFER, lieudit la Morelle à Curis au Mont d'Or. Cette acquisition s'était réalisée dans le cadre d'un projet global d'acquisition, (600 m2 de bâtiments agricoles, une maison de maître et une seconde habitation) porté par la SAFER.
La SAFER avait vendu sans difficulté la maison de maître en 2016, mais a mis du temps, pour des questions de fonctionnalité du site, à vendre la seconde habitation.

C'est dans ce cadre que la SAFER, qui a trouvé un acquéreur sur cette seconde maison, nous sollicite afin de leur céder un petit morceau de terrain (parcelle AC 139 d'une surface de 1a05ca) qui permettra de rendre plus fonctionnel le site, pour l'ensemble des usagers y compris les futurs locataires du SMPMO.

Le service des domaines a transmis son évaluation le 18/09/2017. Elle s'élève à 1 euro/m2.

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 23 OCT. 2017 Affichage le 09 NOV. 2017

N° DE PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
AC139	139	1 a 05 ca	Jardin d'agrément	1 euro	105 euros

Compte tenu de l'évaluation des domaines, le montant de la cession s'élève à 105 € hors frais notaire

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la cession de ladite parcelle, et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Max VINCENT

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 23 OCT. 2017 Affichage le 09 NOV. 2017